

DPE plus fiable !



Le ministère de l'Écologie va présenter en avril le premier bilan des travaux de fiabilisation des diagnostics. Cette démarche repose sur 7 points, dont l'amélioration des méthodes de calcul, le perfectionnement du contrôle des diagnostics effectués ou encore le suivi des réclamations.

[retour à l'accueil](#)